

## STATUT SPORTIF A HORAIRES AMENAGÉS



Le statut sportif à horaires aménagés est accordé prioritairement aux sportifs de haut-niveau ainsi qu'aux sportifs à pratique intensive.

## FINALITÉ

- Educative : allier les valeurs de l'école, de la citoyenneté et du sport
- Scolaire : favoriser la réussite et individualiser le parcours
- Sportive : adapter l'emploi du temps à la pratique intensive du sport

## MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Regroupement de tous les sportifs dans la même classe
- Aménagement de l'emploi du temps (fin des cours à 15H45 et pas de cours le mercredi pour les secondes)
- Suivi scolaire (réunion professeurs/entraîneurs)
- Inscription à L'AS vivement conseillée (participation aux championnats UNSS)
- Possibilité de s'inscrire à l'**internat** du lycée

## SCOLARITÉ PROPOSÉE

- **2DE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE**
  - (LVA : anglais – LVB : espagnol-allemand-italien)
  - Pas de cours le mercredi toute la journée
  - Les options facultatives et les sections européennes ne sont pas compatibles avec les horaires aménagés
  - Les cours d'EPS sont semestrialisés (les élèves ont cours d'EPS un semestre sur 2)
- **1ERE et TERMINALE**
  - 1ERE et terminale générale : tous les choix des spécialités proposées par le lycée sont possibles (sauf Sciences de l'Ingénieur qui n'est pas compatible avec les horaires aménagés).
  - 1ERE et terminale STMG (spécialités : Mercatique – Ressources humaines- Gestion Finances)
  - 1ERE et terminale STI2D (spécialités : ITEC – SIN)

## CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures sont à retirer : au secrétariat des élèves du lycée (04 72 91 39 50 – [ce.0690103m@ac-lyon.fr](mailto:ce.0690103m@ac-lyon.fr) ou [anne-francoise.de-gantho@ac-lyon.fr](mailto:anne-francoise.de-gantho@ac-lyon.fr))

La date limite pour le retour complet des dossiers est le **28 avril 2021**.

Le recrutement se fait à partir **des dossiers scolaires puis les candidats retenus seront contactés pour un entretien avec le proviseur entre le 10 et le 11 mai 2021**

Le délai d'acceptation définitive de la place en section sportive par les familles est le **28 mai 2021**. Cette place reste toutefois sous réserve de validation de la liste par l'Inspecteur d'Académie.